



Bail que faut il faire apres trois ans

Par **celxav**, le **07/12/2008** à **07:50**

Bonjour,

Nous avons fait un bail au 1 février 2005. l'année dernière nous ne l'avons pas reconduit, nous sommes très satisfaits des locataires. sur le contrat de location, nous avons mis que le bail était reconductible six ans. doit-on leur faire signer des papiers ? et parès ces six ans, doit on faire d'autres démarches ?

merci

céline